



LE MERCREDI 8 JANVIER 2014

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 8 janvier 2014, à 20 h 25, à laquelle sont présents :

Claude Auger  
Jacinthe Brière  
Jocelyn Fréchette  
René Langelier  
Raymond Ménard  
Carl G. Simpson  
France Turcotte

Marc Beaulieu  
Jacques D'Août  
Cécile Gauthier  
Sylvain Léger  
Stéphane Mongeon  
Alain Smolynecky

**Absences**

Jean-Marc Lavoie  
Michel Tardif

Dany Ouellet

**Les représentants du comité de parents :**

Mathieu Dupont

Sylvain Tremblay

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Sylvain Léger.

**Sont également présents :**

Raynald Goudreau, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

**Séance publique d'information relative au rapport annuel 2012-2013**

Le président invite la population à prendre connaissance du rapport annuel 2012-2013 disponible sur le site web de la CSCV ([www.cscv.qc.ca](http://www.cscv.qc.ca)).

Le directeur général présente les résultats obtenus par la commission scolaire en regard des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat intervenue entre la CSCV et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) mais également des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique de la commission scolaire.

**Parole au président et nouvelles de la FCSQ**

- . Fait état du décret adopté en lien avec les élections scolaires prévues le 2 novembre 2014.
- . Souhaits de bonne année aux élèves, aux membres du personnel et à la communauté.

**Parole aux commissaires**

**Madame France Turcotte**

- . Billets de tirage au profit de la Fondation de la réussite éducative sont actuellement disponibles.
- . Activité *Vins et fromages* au profit de Vallée jeunesse

**Monsieur Stéphane Mongeon**

- . Invite les parents à s'assurer que leur enfant est habillé chaudement en cette période de froid intense.

**Monsieur Raymond Ménard**

- . Adhésion au programme *Forces Avenir* visant à promouvoir l'engagement étudiant : l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, et son programme de cafétéria coopérative, fait partie des bénéficiaires.

**Monsieur Carl G. Simpson**

- . Souhaits de bonne année aux citoyens.
- . Annonce qu'il sera candidat aux élections de novembre 2014.



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLUTION 75 (2013-2014)**

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2013

**RÉSOLUTION 76 (2013-2014)**

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 4 décembre 2013 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Rapport des groupes de travail**

**Carrefour culturel ESTacade par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette :**

- . Remerciements adressés au Carrefour culturel ESTacade ainsi qu'aux commanditaires de la 1<sup>ère</sup> édition du Festival du film du Cœur-des-Vallées.

**Cœur-des-Vallées en action par monsieur le commissaire Raymond Ménard :**

- . Volet *Avenir d'enfants* (0-5 ans) a permis de produire et de distribuer des sacs d'école pour les enfants de 4 ans afin de les outiller en vue de leur rentrée scolaire en 2014-2015.

**Comité de parents par messieurs les commissaires Sylvain Tremblay et Mathieu Dupont :**

- . Présence du directeur général de la CSCV qui a répondu aux questions des membres du comité de parents (ex. rotation au niveau des directions d'école, rôle du conseil d'établissement, etc.)

CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015 - ADOPTION

**RÉSOLUTION 77 (2013-2014)**

Attendu qu'en vertu de l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.C.I.-13.3), la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

Attendu les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et du comité de relations de travail du personnel enseignant;

Attendu la concertation régionale;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires ont analysé le projet de calendrier scolaire lors du comité de travail du 8 janvier 2014;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le calendrier scolaire 2014-2015 soit accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE 2014 EN OUTAOUAIS - CANDIDATURE DE LA  
COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**RÉSOLUTION 78 (2013-2014)**

Attendu les termes de la lettre signée par monsieur Yvon Landry, coordonnateur régional de la Fédération des commissions scolaires du Québec, demandant à la commission scolaire de transmettre le formulaire de mise en candidature pour l'Ordre du mérite scolaire 2014 en Outaouais;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 4 décembre 2013;

Il est proposé par madame la commissaire France Turcotte;

QUE la candidature de monsieur Raymond Ménard soit soumise par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'obtention de l'Ordre du mérite scolaire 2014 en Outaouais;

QUE monsieur Jacques D'Août soit le représentant délégué par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées afin de siéger au comité régional de sélection de l'Ordre du mérite scolaire 2014 en Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE RÉSEAU D'INFORMATIONS  
SCIENTIFIQUES DU QUÉBEC (RISQ) INC. ET  
LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES CONCERNANT LA LOCATION D'UN  
RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES - DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**RÉSOLUTION 79 (2013-2014)**

Attendu que le Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) inc. désire faire la location d'un réseau constitué de deux (2) fibres optiques (ci-après désigné le « Réseau »), qui aura pour fonction de base d'interconnecter ses installations entre la hutte de Montebello et le campus de l'Université du Québec en Outaouais (ISFORT) situé au 58, rue Principale, à Ripon;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dispose de fibres optiques excédentaires le long d'un parcours permettant à cette interconnexion de prendre place et qu'elle est disposée à rendre disponible au RISQ pour un montant négocié de plein gré;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dans un souci de développement régional et en lien avec sa mission socioéconomique a proposé une offre de location qui a été acceptée par le RISQ et l'Université du Québec en Outaouais;

Attendu que le protocole d'entente est d'une durée de cinq (5) ans;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 8 janvier 2014;

Attendu la recommandation de la direction du Service des technologies de l'information et l'approbation du directeur général.

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit et est par la présente autorisé à signer le protocole d'entente intervenu entre le réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) inc. et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant la location d'un réseau constitué de deux (2) fibres optiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



APPUI AU PRINCIPE D'ÉQUITÉ DANS LE MODE DE FINANCEMENT  
DES COMMISSIONS SCOLAIRES

**RÉSOLUTION 80 (2013-2014)**

Attendu que le 14 novembre 2013, le gouvernement du Québec a mandaté un comité de travail chargé, notamment, d'examiner l'équité et l'efficacité du financement de même que la situation financière des commissions scolaires et de leurs établissements, et ce, en vue de faire des recommandations avant la fin du mois de mai 2014;

Attendu que le même jour, le gouvernement a néanmoins déposé à l'Assemblée nationale le *Projet de loi n<sup>o</sup>63-Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016* (ci-après le *Projet de loi 63*);

Attendu que le *Projet de loi 63* s'éloigne des principes d'équité du financement des services scolaires défendus jusqu'ici par la *Loi sur l'instruction publique*, et que ce projet de loi est déposé avant même les conclusions du comité de travail chargé pourtant de les étudier;

Attendu que le *Projet de loi 63* prévoit que certaines commissions scolaires doivent réduire leurs revenus de taxe pour les deux prochaines années et que cette mesure représente pour la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées une réduction de 1 477 273 \$, soit 2% du budget annuel, et ce, pour chacune des deux prochaines années;

Attendu que le calcul de la réduction de taxe se fait à partir de la subvention de péréquation pour aide additionnelle que recevait la commission scolaire et que cette péréquation est inégale d'une commission scolaire à l'autre et ne dépend que de l'évolution de la valeur foncière de son territoire, une donnée qui ne reflète ni les besoins de sa clientèle, ni ses moyens, ni la qualité de ses services ou de son administration;

Attendu que le *Projet de loi 63*, tel que déposé aurait pour effet de mettre en péril le principe d'égalité des chances pour tous les élèves du Québec et la qualité des services offerts à certains élèves du Québec en comparaison avec d'autres;

Attendu que le *Projet de loi 63* ne règle en rien les problèmes d'iniquité fiscale entre les contribuables du Québec, mais au contraire, qu'il crée une nouvelle forme d'iniquité entre les élèves du Québec, selon leur commission scolaire d'appartenance;

Il est proposé par monsieur le président Sylvain Léger;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dénonce fortement le *Projet de loi n<sup>o</sup>63- Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016* (ci-après le *Projet de loi 63*) et l'iniquité qu'il crée entre les contribuables et les élèves du Québec, selon leur commission scolaire;

QUE le *Projet de loi 63* soit retiré et que le gouvernement attende les conclusions du comité de travail qu'il a lui-même institué pour convenir ensuite avec les commissions scolaires d'un nouveau pacte fiscal qui respecte les principes d'équité et d'égalité des chances soutenus jusqu'ici par la société québécoise;

QUE le gouvernement implique davantage l'ensemble des citoyens quant à la qualité du réseau d'éducation qu'ils souhaitent pour leurs enfants et au droit des élèves à des services équivalents sur l'ensemble du territoire et au respect du principe de l'égalité des chances;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la première ministre du Québec, M<sup>me</sup> Pauline Marois, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M<sup>me</sup> Marie Malavoy, au député de Papineau, M. Alexandre Iracà, à la présidente de la Fédération des comités, M<sup>me</sup> Josée Bouchard, au président de la Fédération des comités de parents du Québec, M. Gaston Rioux, à toutes les commissions scolaires du Québec ainsi qu'aux municipalités du territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION 81 (2013-2014)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson ;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 5 février 2014, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 21 h 19.

**Sylvain Léger,**  
Président du Conseil des commissaires

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général